



Communiqué de presse

Luxembourg, le 7 juillet 2016

Instruments financiers: les coûts doivent rester raisonnables, estime l'auditeur externe de l'UE

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, les instruments financiers, qui permettent de fournir une aide sous la forme de prêts, de garanties et de participations, sont parfois assortis de coûts et frais de gestion élevés. Tous les États membres recourent à ces instruments, qui sont de plus en plus prisés par l'UE, parce qu'ils sont parfois un meilleur moyen que les subventions d'utiliser les fonds publics.

Les auditeurs ont examiné si les instruments financiers utilisés dans les domaines liés aux politiques régionale et sociale, ainsi qu'à la politique des transports et de l'énergie, avaient constitué un moyen efficace d'exécuter le budget de l'UE au cours de la période de programmation 2007-2013. Ils ont relevé un certain nombre de problèmes importants qui ont limité l'efficacité de ces instruments:

- les coûts et frais de gestion étaient élevés par rapport au soutien fourni et étaient nettement supérieurs à ceux des fonds du secteur privé;
- un nombre élevé d'instruments financiers étaient surdimensionnés et rencontraient toujours, fin 2014, de grandes difficultés à déboursier leur capital (bien que des mesures aient été prises depuis et pourraient atténuer le problème);
- qu'ils soient en gestion partagée ou centralisée, les instruments financiers n'ont pas réussi à attirer de capitaux privés;
- le nombre de cas dans lesquels l'instrument financier a permis de fournir un soutien financier réutilisable était limité.

«Sous certaines conditions, les instruments financiers constituent un meilleur moyen d'utiliser l'argent public», a déclaré Mme Iliana Ivanova, le Membre de la Cour des comptes responsable du rapport. «Mais il est essentiel que leurs coûts et frais de gestion restent à un niveau raisonnable d'ici 2020.»

Les auditeurs soulignent que des améliorations ont été apportées pour la période de programmation 2014-2020, mais que certains problèmes persistent. Les principales **recommandations** (assorties d'échéances) adressées par

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

la Cour des comptes à la Commission sont les suivantes:

- veiller à ce que les États membres fournissent un rapport complet sur les coûts et frais de gestion engagés (d'ici fin 2017) ainsi que modifier les règlements dans le courant de 2016 afin de renforcer l'aspect incitatif dans les rémunérations des gestionnaires de fonds pour la période allant jusqu'en 2020;
- distinguer clairement les fonds supplémentaires mobilisés par les contributions publiques et privées, et définir clairement comment les montants mobilisés par les contributions publiques nationales et de l'UE sont calculés, par exemple en suivant les directives de l'OCDE (au moment de l'examen à mi-parcours);
- faire en sorte que les États membres fournissent des données complètes et fiables sur les contributions privées aux dotations en capital (d'ici fin 2017).
- prendre des mesures appropriées pour garantir que les États membres réutilisent les fonds aux fins prévues pendant la période requise de huit ans après la fin de la période d'éligibilité 2014-2020 (d'ici fin 2016).

Remarques à l'intention des journalistes

Les instruments financiers permettent de fournir une aide sous la forme de prêts, de garanties et de participations. Ils offrent deux avantages par rapport aux subventions: la mobilisation de fonds privés et publics supplémentaires pour compléter le financement public initial et la réutilisation des mêmes fonds pendant plusieurs cycles. Comme les prêts doivent être remboursés, les garanties, libérées et les participations, reversées, les instruments financiers devraient en principe se traduire par une meilleure utilisation des fonds publics et réduire la probabilité que les bénéficiaires finals deviennent dépendants de l'aide publique.

Au cours de la période de programmation 2007-2013, 25 des 28 États membres de l'UE ont utilisé les instruments financiers créés dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE). Fin 2014, quelque 16 milliards d'euros avaient été versés au titre de contributions des programmes opérationnels relevant du FEDER et du FSE à ces instruments. Ce montant représente une hausse considérable par rapport à ceux versés au cours des périodes de programmation 2000-2006 (1,3 milliard d'euros) et 1994-1999 (0,6 milliard d'euros). Pour la période de programmation 2007-2013, la contribution totale du budget de l'UE aux 21 instruments financiers gérés directement ou indirectement par la Commission a atteint 5,5 milliards d'euros.

Le rapport couvre l'ensemble des 1 025 instruments financiers créés au titre du FEDER et du FSE au cours de la période de programmation 2007-2013 dans le cadre de la gestion partagée, ainsi que six instruments financiers gérés au niveau central. Les données qui y figurent sont fondées sur les dernières informations disponibles fournies par la Commission en septembre 2015 et reflétant la situation à la fin de 2014.

Il ne faut pas confondre instruments financiers et instruments dérivés, ces derniers formant une classe complètement différente d'investissements à haut risque utilisés par certains acteurs des marchés financiers.

Le rapport spécial n° 19/2016 «Instruments financiers et exécution du budget de l'UE: quels enseignements tirer de la période de programmation 2007-2013?» est disponible dans 23 langues de l'UE.